

UNION NATIONALE MÉTISSE SAINT-JOSEPH DU MANITOBA INC.

États financiers

Exercice se terminant le 31 mars 2026

UNION NATIONALE MÉTISSE SAINT-JOSEPH DU MANITOBA INC.

Table des matières

Exercice se terminant le 31 mars 2026

	<u>Page</u>
RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDENT	
ÉTATS FINANCIERS	1
État de la situation financière	2
État de l'évolution de l'actif net	3
État des résultats	4
État des flux de trésorerie	5
Notes afférentes aux états financiers	6



TALBOT
ASSOCIÉS • ASSOCIATES

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

Au conseil d'administration de
Union nationale métisse Saint-Joseph du Manitoba Inc.

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints de l'Union nationale métisse Saint-Joseph du Manitoba Inc., qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2026, et les états des résultats, de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en oeuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en oeuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en oeuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

Conclusion

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Union nationale métisse Saint-Joseph du Manitoba Inc. au 31 mars 2026, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Winnipeg, Manitoba
24 septembre 2026

Talbot et Associés
Comptables professionnels agréés

UNION NATIONALE MÉTISSE SAINT-JOSEPH DU MANITOBA INC.**État de la situation financière****Au 31 mars 2026**

	2026	2025
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	35 877 \$	114 985 \$
Placements à court-terme	8 100	8 079
Comptes débiteurs	47 006	69 077
Stocks (Note 3)	7 500	18 060
Sommes à recevoir des agences gouvernementales	4 044	11 148
Frais payés d'avance	2 976	9 422
	105 503	230 771
PLACEMENTS (Note 4)	7 082	6 816
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 5)	9 103	-
	121 688 \$	237 587 \$
PASSIF ET ACTIF NET		
PASSIF À COURT TERME		
Fournisseurs et charges à payer	33 277 \$	22 473 \$
Apports reportés (Note 7)	13 500	121 900
	46 777	144 373
ACTIF NET	74 911	93 214
	121 688 \$	237 587 \$

Approuvé au nom du conseil :

UNION NATIONALE MÉTISSE SAINT-JOSEPH DU MANITOBA INC.

État de l'évolution de l'actif net

Exercice se terminant le 31 mars 2026

	2026	2025
ACTIF NET - AU DÉBUT DE L'EXERCICE	93 214 \$	98 523 \$
INSUFFISANCE DES REVENUS PAR RAPPORT AUX CHARGES	<u>(18 303)</u>	<u>(5 309)</u>
ACTIF NET - À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>74 911 \$</u>	<u>93 214 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

UNION NATIONALE MÉTISSE SAINT-JOSEPH DU MANITOBA INC.

État des résultats

Exercice se terminant le 31 mars 2026

	2026	2025
PRODUITS		
Subventions (Note 10)	340 562 \$	647 324 \$
Cotisations et inscriptions	39 599	25 329
Fondations	22 500	44 000
Prélèvements de fonds	23 100	27 606
Intérêts	963	6 851
Divers	470	1 282
Dons et contributions	42	220
	<u>427 236</u>	<u>752 612</u>
CHARGES		
FRAIS D'ADMINISTRATION		
Assurance	2 732	5 875
Commandite	600	4 900
Salaires administration	91 336	31 185
Frais de bureau	8 682	9 710
Frais professionnels	52 794	73 483
Location	14 709	10 200
Mauvaises créances	9	99
Prestataires et fournisseurs de services	7 375	869
Taxe sur les produits et services	3 990	11 146
	<u>182 227</u>	<u>147 467</u>
COÛTS D'OPÉRATION		
Achats de marchandises boutique	1 410	2 898
Achats d'équipement	3 806	5 092
Achat matériaux	30 445	16
Cachets d'artistes	150	17 655
Cachets d'artistes Autochtones	9 600	55 898
Coordination - Contrats ponctuels	36 560	39 764
Déplacement	7 624	11 972
Honoraires	6 340	131 860
Honoraire professionnels Autochtones	24 762	145 455
Location d'équipement	2 230	2 469
Location de salle	13 262	24 575
Nourriture et boissons	20 342	16 253
Publicité	33 487	67 613
Salaires opérationnels	60 457	82 275
	<u>250 475</u>	<u>603 795</u>
	<u>432 702</u>	<u>751 262</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES AVANT		
AUTRES ÉLÉMENTS	(5 466)	1 350
Amortissement d'immobilisations corporelles	(2 276)	-
Changement du stock	(10 561)	(6 659)
	<u>(12 837)</u>	<u>(6 659)</u>
INSUFFISANCE DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES POUR L'EXERCICE	<u><u>(18 303)\$</u></u>	<u><u>(5 309)\$</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

UNION NATIONALE MÉTISSE SAINT-JOSEPH DU MANITOBA INC.**État des flux de trésorerie****Exercice se terminant le 31 mars 2026**

	2026	2025
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION :		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(18 303)\$	(5 309)\$
Amortissement d'immobilisations corporelles	2 276	-
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement:		
Comptes débiteurs	22 073	(38 978)
Sommes à recevoir des agences gouvernementales	7 102	(6 711)
Stocks	10 560	6 660
Frais payés d'avance	6 446	(9 032)
Comptes fournisseurs et charges à payer	10 804	8 705
Apports reportés	(108 400)	17 513
	(67 442)	(27 152)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT :		
Intérêts re-investis	(287)	(480)
Achat d'immobilisation corporelles	(11 379)	-
	(11 666)	(480)
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE	(79 108)	(27 632)
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	114 985	142 617
TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	35 877 \$	114 985 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

UNION NATIONALE MÉTISSE SAINT-JOSEPH DU MANITOBA INC.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice se terminant le 31 mars 2026

1. STATUT ET L'OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'Union nationale métisse Saint-Joseph du Manitoba Inc. (l'Organisme) a été fondée en 1887 et fut constituée en 1954 comme un organisme à but non lucratif et est exonérée d'impôt en vertu de l'article 149 de la loi de l'impôt du Canada.

Les objectifs principaux de l'organisme sont:

- a) l'unité des Métis Canadiens-français;
 - b) la représentation des Métis Canadiens-français en tant que peuple fondateur;
 - c) la protection du peuple métis et de ses intérêts;
 - d) la protection de la société métisse, de ses traditions et de sa culture, l'épanouissement de la société métisse et la mise en valeur de ses traditions et de sa culture et la diffusion de l'histoire des Métis.
-

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a. Méthode de comptabilité

L'Organisme établit ses états financiers selon les Normes comptables pour les organismes sans but lucratif du Canada (NCOSBL).

b. Encaisse

L'encaisse et les placements à court terme comprennent les placements hautement liquides qui viendront à échéance dans trois mois ou moins de la date d'acquisition.

c. Stocks

Le stock est inscrit à 75% du prix de vente.

d. Placements

Les placements à échéance de plus qu'un an, sont considérés comme placements à long terme. Les placements à long terme sont comptabilisés au coût plus les intérêts courus, lequel se rapproche de leur valeur marchande.

UNION NATIONALE MÉTISSE SAINT-JOSEPH DU MANITOBA INC.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice se terminant le 31 mars 2026

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

e. Immobilisations corporelles

Au cours de l'exercice financier l'Organisme a modifié sa politique d'immobilisation corporelles comme suit : les immobilisations corporelles sont inscrites selon la méthode amortissement linéaire. Elles sont amorties annuellement sur leur durée de vie utile estimatives à l'aide des taux et méthodes présentés ci-dessous. Les estimations de la durée de vie utile des immobilisations corporelles sont revues annuellement et des ajustements sont apportés sur une base prospective, au besoin. La direction a choisi d'inscrire les achats d'immobilisation corporelles avec un coût moins de 1 000\$ aux dépenses courantes et ne paraissent pas au bilan.

	<u>Taux</u>	<u>Méthode</u>
Équipement	5 ans	amortissement linéaire
Équipement informatique	5 ans	amortissement linéaire

f. Évaluation des Instruments financiers

La société évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués subséquemment au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des comptes débiteurs, subvention à recevoir et autres créances. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs et des charges à payer, sommes dues à des agences gouvernementales.

g. Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les apports affectés aux activités de fonctionnement tels que les subventions des pouvoirs publics sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les apports non affectés sont constatés à titre de produits au cours de l'exercice où ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits provenant de la vente de biens sont constatés lorsque le bien a été transféré à l'acheteur ou lorsque les exigences relatives à l'exécution du service sont satisfaites.

Les frais de participation sont constatés à titre de produits lorsque les événements ont lieu.

Les cotisations sont constatées à titre de produits au prorata dans l'exercice auquel elles se rapportent.

UNION NATIONALE MÉTISSE SAINT-JOSEPH DU MANITOBA INC.**Notes afférentes aux états financiers****Exercice se terminant le 31 mars 2026****2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES****h. Utilisation d'estimations**

La préparation des états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif oblige la direction à faire des estimations et à poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs et sur les informations présentées au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date de clôture ainsi que sur les montants des produits et des charges de l'exercice. Les chiffres réels pourraient différer de ces estimations.

3. STOCKS

	2026	2025
Stock au début de l'exercice	18 060 \$	24 720 \$
Achats	1 410	2 913
Diminution du stock	(11 970)	(9 573)
	7 500 \$	18 060 \$

4. PLACEMENTS

Le placement comprend un dépôt à terme à la Caisse Groupe Financier portant intérêts aux taux fixe de 3,90%.

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			2026	2025
	Coût	Amort. cumulé	Valeur comptable	Valeur comptable
Équipement	10 281 \$	2 056 \$	8 225 \$	- \$
Équipement informatique	1 098	220	878	-
	11 379 \$	2 276 \$	9 103 \$	- \$

UNION NATIONALE MÉTISSE SAINT-JOSEPH DU MANITOBA INC.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice se terminant le 31 mars 2026

6. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante présente l'exposition de l'organisme aux risques importants à la date du bilan, soit au 31 mars 2026.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de variation de la juste valeur.

Risque de crédit

L'organisme est exposé à un risque de crédit sur les comptes clients. L'organisme évalue de façon continue les comptes clients sur la base des montants qu'elle a la quasi-certitude de recevoir.

7. APPORTS REPORTÉS

	2026	2025
Conseil des Arts du Manitoba - Indigenous 360 - Ateliers	13 500 \$	13 500 \$
Province du Manitoba	-	95 400
Francofonds	-	13 000
	13 500 \$	121 900 \$

8. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

L'organisme dépend du Patrimoine canadien pour son financement.

9. DIVULGATION DE RÉMUNÉRATION

Aucun employé n'a reçu une rémunération au-delà de 85 000\$ au cours de l'exercice.

UNION NATIONALE MÉTISSE SAINT-JOSEPH DU MANITOBA INC.**Notes afférentes aux états financiers****Exercice se terminant le 31 mars 2026****10. SUBVENTIONS**

	2026	2025
Patrimoine canadien - Fonctionnement	156 250 \$	156 250 \$
Province du Manitoba	138 550	31 000
Conseil des Arts du Manitoba	29 062	32 222
Patrimoine canadien - Projets	16 700	99 725
Société de la francophonie manitobaine	-	228 127
Conseil des Arts du Canada	-	100 000
	340 562 \$	647 324 \$

11. TRANSACTIONS AVEC PERSONNES APPARENTÉES

Au cours de l'année, l'Organisme a effectué des transactions avec les membres du Conseil d'administration, qui sont considérés des personnes apparentées. Ces transactions ont eu lieu dans le cours normal des activités. Tous les produits découlant de ces transactions ont été réalisés dans le cadre normal des activités de l'organisme, et les personnes apparentées ont été facturées aux mêmes taux et conditions que ceux accordés aux parties non apparentées.

Les transactions avec les personnes apparentées au cours de l'exercice sont les suivantes

Crystal Desrosiers (Présidente)	205\$ Frais de représentation
Beaudry Labossière (Secrétaire)	1 276\$ Frais déplacement et perdiem
Marie-France Mitchell (Conseillère)	500\$ Honoraire
Dée-Anne Vermette (Ainée Estimée)	600\$ Honoraire
Angèle Turenne (fille du Directeur Général)	28 120\$ Salaire et Honoraires